



Paris, le 29 novembre 2011

Interventions de FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 29 novembre 2011

Déclaration liminaire FORCE OUVRIÈRE :

Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers camarades,

L'austérité imposée par le gouvernement depuis plusieurs années n'a fait que s'accélérer ces dernières semaines et ce sont encore les salariés qui devraient en faire les frais :

- taxes sur les complémentaires santé,
 - contribution sociale généralisée,
 - aggravation de la contre-réforme des retraites,
 - augmentation des impôts (impôts sur le revenu et TVA),
 - perte de pouvoir d'achat de prestations sociales,
 - détérioration et remise en cause encore accentuées des services publics et des services de santé (RGPP),
- autant de mesures que FORCE OUVRIÈRE condamne et dont nous demandons l'abandon.

Pour FORCE OUVRIÈRE, l'austérité constitue une triple erreur, un triple danger :

- elle menace l'activité économique et l'emploi, faisant glisser l'économie vers la récession,
- elle accentue les inégalités sociales et veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables,
- elle sape les principes républicains et les droits sociaux.

Pour FORCE OUVRIÈRE, l'austérité, est inacceptable.

En ne s'émancipant pas des marchés financiers, en s'inscrivant dans la dictature de la dette, les gouvernements fragilisent la démocratie et l'Union européenne s'affiche aujourd'hui de plus en plus comme une contrainte restrictive, le dumping et la régression l'emportant sur la solidarité et le progrès.

Et ce n'est pas la politique salariale menée que vous menez, Monsieur le Ministre, et notamment la poursuite du gel du point d'indice de la Fonction publique, qui alimentera le moteur de la croissance !

La dernière oukase gouvernementale en date imposant le jour de carence aux fonctionnaires augure mal de la volonté réelle des pouvoirs publics de miser sur le renouveau du dialogue social, que nous devrions inaugurer ici aujourd'hui au travers de la première réunion du comité technique ministériel...

Ainsi au nom de « l'équité », c'est sans aucun débat, sans aucune discussion autrement que par surprise, que le gouvernement a décidé d'instaurer une journée de carence aux fonctionnaires (ou quand « équité » veut dire « *tous socialement plus fragilisés* », à commencer par ... les malades !).

Communiquant au delà sur les prétendues fraudes aux régimes sociaux pour ignorer les vrais fraudeurs !

Les salariés malades ou la fraude sociale organisée par certains patrons et qui représente, par le « travail dissimulé », un manque dans les caisses d'environ 15 milliards d'euros par an, mais celui-là on n'en parle pas ?

Quand l'État lui-même n'est pas de ces patrons-voyous (le ministère de la Justice lui-même n'échappe pas à la critique), pas plus que le vôtre, Monsieur le Ministre (que ce soit au travers de l'écrêtement des heures que des milliers d'agents sont contraints d'effectuer pour parer aux effets de la RGPP ou du non paiement des heures supplémentaires dont la correction avait pourtant été annoncée au début de la mandature qui s'achève...).

Quand on se souvient qu'il aura fallu la crise des subprimes pour que le principe de leur instauration en France soit abandonné par ses adeptes de 2007.

Quand on se souvient que c'est le modèle social français qui avait, plus que partout ailleurs, limité ses effets à l'égard des salariés et des usagers du Service public de ce pays suite à cette première crise.

Et qu'aujourd'hui c'est par son démontage, morceau par morceau, que l'ensemble de cette mosaïque sociale est fragilisée.

Est-ce pour que le statut et les garanties collectives ne résistent pas à la seconde crise ouvrant de fait la voie à la loi du talion si chère aux néolibéraux ?

Quel augure pour la suite au moment où nous engageons maintenant le renouveau du dialogue social conformément aux accords de Bercy que FORCE OUVRIÈRE se félicite de ne pas avoir signés, même si nous sommes les seuls ici.

La préfiguration de ce nouveau dialogue social a en effet déjà été faite au ministère, au printemps, au travers des premières négociations sur le transfert des services et des personnels de navigation au nouvel établissement public ... des Voies Navigables de France.

Et quelle préfiguration !

Un seul chapitre du protocole d'accord que vous soumettiez à notre signature le 24 juin dernier a été respecté.

Nous ne pouvons que regretter que, là encore, nous ayons été les seuls à ne pas nous y laisser prendre.

Il apparaît en effet à ce jour que les dispositions qu'il contient tant dans le préambule que dans chacun des cinq premiers chapitres auront soit été retoqués par le Conseil d'État, soit abandonnés en cours de débat parlementaire par le ministère, soit remis en cause par le plan de rigueur annoncé par le Premier ministre, soit annulés par le Sénat et -déjà !- par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale...

Ainsi après avoir annoncé dans un premier temps le raboutage, à hauteur de 6 millions d'euros, du financement prévu en préambule c'est, un mois plus tard le chiffre de **moins 28 millions qui est annoncé, et ce sur la seule année 2012 -et plus encore les années suivantes-**, c'est-à-dire dès l'année précédent le transfert à Voies Navigables de France (puisque l'engagement de créer l'ANVN est abandonné) !

Et comme si ces premiers coups de canif dans le « contrat » ne suffisaient pas, c'est maintenant le **transfert en pleine propriété du patrimoine de l'État à VNF que la commission de l'Assemblée nationale vient d'ajouter dans le projet.**

Nous avons bien noté que les premières discussions avaient été reportées après les élections (comme, d'ailleurs, dans les négociations engagées pareillement sur le devenir des services du Réseau scientifique et technique).

Nous en connaissons maintenant la raison pour ce qui concerne la cartographie des emplois puisque, comme il en a témoigné devant les parlementaires, le Ministre chargé des transports, il s'est agi de « *décalages de dates, demandés par les syndicats* ».

Chacun aura bien évidemment compris que, s'il n'a pas précisé lesquels, FORCE OUVRIÈRE n'est pas de ceux-là, dénonçant sans relâche ce que d'aucuns voulaient dissimuler aux personnels jusqu'aux scrutins du 20 octobre dernier...

Pour être tout à fait précis, le seul engagement qui ait à ce stade été tenu, c'est celui ... qui n'était pas issu des négociations : la constitution d'un comité de suivi visant à exclure les non signataires, donc notre organisation !

Était-ce pour la punir de son manque de naïveté ou de son manque de complaisance ?

Mais s'il y a un fondement de la République qui est, à ce jour encore, demeuré intact, c'est l'exercice démocratique.

Et les électeurs des services de navigation ne s'y sont pas trompés, portant les listes FORCE OUVRIÈRE globalement en tête de leurs suffrages lors des scrutins du 20 octobre dernier, et ce tant pour la présente instance ministérielle que dans l'ensemble des comités techniques de proximité de ces services.

Ils savent pouvoir compter -et vous aussi, Monsieur le Ministre- sur FORCE OUVRIÈRE pour prendre toute sa place dans les négociations à venir.

Et pour signer tout accord qui traduirait des progrès sociaux.

Mais aussi pour combattre tout projet qui ne conduirait, au contraire, qu'à des reculs.

C'est cette même « vigilance » qui continuera à nous animer sur le dossier -à nos yeux mal engagé- sur l'avenir des CETE, puis sur celui des DIR dont nous savons bien que si les agents et les services du réseau scientifique et technique devaient également payer ainsi la crise, le tour de ceux des DIR suivrait avant longtemps...

Un ministre en exercice ne vient-il pas, avec sa casquette de président de Conseil régional, de préconiser le transfert des routes nationales à sa région ?

L'exemple du dossier VNF a malheureusement démontré que nous n'avons eu qu'un tort : celui d'avoir raison trop tôt !

Par ailleurs, la réorganisation de la DRH c'est la désorganisation des CAP. Les représentants dans les CAP nationales constatent de nombreux dysfonctionnements préjudiciables aux agents.

Ainsi les listes présentées aux représentants des personnels ne sont plus contrôlées avec la rigueur nécessaire par l'administration.

Les élus y découvrent des listes incomplètes, le retrait -sans explications- d'agents proposés ou promouvables l'année précédente.

L'administration propose même en CAP des agents non promouvables sans s'en apercevoir et sans donner les moyens aux représentants du personnel d'exercer un contrôle.

Et même jusqu'à rejeter la faute sur les organisations syndicales qui ont publié à l'issue de la CAP, des listes de promus remises en cause quelques semaines plus tard.

Ces dysfonctionnements créent de l'insécurité juridique sur les actes pris. En outre, un certain nombre d'engagements pris en CAP ont été abandonnés sans la moindre information aux organisations syndicales représentatives car l'administration réorganisée est dans l'incapacité d'y répondre.

Et l'administration persiste : les CAP sont convoquées à un rythme effréné, pour étudier les promotions sans même parfois connaître les taux pro-pro concernés.

Il est temps pour l'administration de se ressaisir et de revenir à une organisation cohérente, les agents n'ayant pas à payer ces dysfonctionnements inadmissibles.

Nous ne relâcherons pas plus notre vigilance sur les services interministérialisés et les velléités préfectorales à mettre la main sur ces terrains que les ministères lui abandonnent sans opposer la moindre résistance.

Quand ce n'est en se proposant de les lui livrer sur un plateau, comme cela a été le cas dans l'oukase pour le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de la Communication (SIDSIC) .

Et nous serons vigilants (mais aussi actifs) sur cette autre mosaïque -territoriale celle-là- fragilisée par un dogme de mutualisation chronique qui pourrait très rapidement venir à bout des nouvelles directions départementales : Force Ouvrière avec les personnels, ne laissera pas une fois de plus le ministère de l'Intérieur gagner les luttes de pouvoir que le ministère de l'écologie semble avoir renoncé, de son côté, à mener.

Dans ces contre exemples de multi-tutelles, Force Ouvrière, avec le SNICA-FO, sera vigilante vis à vis de l'Éducation routière et de son maintien au sein du MEDDTL. De même, un non respect du calendrier et des engagements issus de leur grève d'octobre dernier entraînerait une réaction immédiate des personnels.

Concernant le contentieux CETMEF/VNF nous sommes toujours dans l'attente des réponses que, lors du précédent CTPM, son président s'était engagé à nous apporter après s'être saisi du problème, nous souhaitons profiter de votre présence, Monsieur le Ministre, pour vous alerter sur les récentes difficultés rencontrées pour ce qui concerne le Comité de gestion des centres de vacances (CGCV).

FORCE OUVRIÈRE se félicite du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs MEDDTL/CGCV au titre de la période 2012/2014, garantissant la pérennité de l'association et le maintien des activités socioéducatives proposées aux personnels du ministère.

Néanmoins, elle dénonce la non prise en compte de deux éléments :

1. Concernant les centres de vacances du CGCV et du MEDDTL :

La suppression des crédits d'investissement alloués au centre de Lacaune à compter de l'exercice 2012, conduira le MEDDTL à fermer cette structure d'accueil au 1^{er} janvier 2015 au regard de la loi sur l'accessibilité. C'est inadmissible que le ministère en charge du logement ne soit pas exemplaire en ce domaine.

De même l'absence de projet ambitieux pour la réhabilitation du centre de Longeville sur Mer (propriété de l'État) prenant notamment en compte les enjeux du développement durable, les conclusions du Grenelle de l'Environnement, l'accessibilité et le confort des mineurs est tout aussi inacceptable.

2. La disparition du bénéfice accordé à tout agent du MEDDTL de pouvoir s'engager dans le cadre de l'éducation populaire et de l'animation volontaire pendant les séjours de vacances alors que cette disposition est permise depuis 1947 pour le CGVC.

Monsieur le Ministre, nous sommes attachés à la politique conventionnelle, celle qui est source de progrès tant pour les agents que pour le Service public.

Elle demeure pour toutes les parties la garantie de la modernisation de la vie sociale.

Nous considérons aujourd'hui qu'il y a danger à jouer les apprentis sorciers dans une contractualisation impossible hormis à remettre en cause l'État de droit.

Le juge l'a clairement énoncé.

Nous vous demandons de préserver le caractère républicain de la concertation au risque sinon que les personnels se détournent de leurs représentants et au delà contestent la crédibilité des pouvoirs publics et de ceux qui en sont porteurs.

Notre organisation ne transigera pas sur ces fondamentaux, la Liberté en dépend, notre histoire nous l'a appris.

Je vous remercie Monsieur le Ministre.